



MAIRIE  
de  
NOAILHAC

Téléphone 05 63 50 50 05

**Bulletin  
du Conseil Municipal  
De la commune de Noailhac  
Séance du 24 septembre 2019**

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Jean-Louis GAU. Henry BOSC ;  
Serge BARBASTE ; Jean-Marie BERNAT ; M Marc GEMIN  
Mmes : Marie-Pierre PALAYSI ; Armelle ANDRADE ; Christiane  
MADAULE ; Isabelle CARRIÈRE ; Gaëlle CALAS

Excusé : M Jacques BLANC

Absent : Etienne SICARD

**RAPPORT DU L'EAU POTABLE**

- Analyse de très bon niveau qualitatif
- Moins de fuites sur le réseau

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**ROUTE DE MALACAN**

Une limitation de vitesse à 50 km/h va être instaurée par arrêté municipal sur la totalité de la Route de Malacan (de Noailhac au carrefour de Malacan)

Un virage aux abords de la stèle va être mis en sécurité par la mairie (abattage des arbres, rabotage du talus pour une meilleure visibilité).

75 m<sup>2</sup> d'arbres ont été coupés, l'équivalent sera replanté sur le terrain communal près du pont du Ganoubre (rue Notre Dame).

**INDEMNITE AU PERCEPTEUR**

Une indemnité de conseil de 358 € a été allouée au percepteur de Castres.

**TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES**

- o Salle Roger Gau  
Rappel : Tarif week-end  
habitants de Noailhac ..... 150.00 €  
hors commune ..... 300.00 €

Il a été décidé la mise en place d'un tarif à la journée :

- Tarif à la journée  
Pour les habitants de la commune ..... 50.00 €  
Pour les personnes hors commune ..... 100.00 €

- Salle des Associations (ancienne école), uniquement pour les Noailhacois
  - Tarif à la journée.....50.00 €
- Salle Omnisports
  - Tarif à la journée pour tous.....50.00 €  
Gratuit pour les Associations de Noailhac

Une caution de 450.00 € sera demandée pour chacune des salles.

<b>LAGUNAGE</b>
-----------------

La procédure est engagée pour le choix d'un bureau d'étude.

<b>FERMETURE DE REGIE</b>
---------------------------

La régie concernant les sentiers de randonnée est close.

<b>ADRESSAGE</b>
------------------

Les travaux de numérotation et de dénomination des rues sur l'ensemble de la commune sont en train d'être finalisés. Ceci étant un impératif pour la mise en place de la fibre optique en 2020.

<b>TRAVAUX DIVERS</b>
-----------------------

-Les conteneurs en face du restaurant vont être enterrés le 21/10

-Intempéries du 24/25 mai : l'état de catastrophe naturelle a été décrété pour la Commune de Noailhac.  
Cela va permettre à la Mairie d'obtenir des subventions afin d'engager des travaux à Pont Carral, Route de la Poussarié et Chemin de la Terrisse.

-Pioch d'Azou : il est prévu de mettre en place une citerne souple de réserve d'eau en cas d'incendie, dans les 2 ans.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

-Chauffage de l'école : suite à une fuite d'eau, une intervention sur la pompe à chaleur est prévue.

-le 09/10 à 14h : une animation aura lieu à l'Agence Postale concernant la mise en service de l'îlot numérique.

-Cérémonie du 11 novembre : la commémoration du 11 novembre est fixée au dimanche 10 novembre à 10h. Le rendez-vous est fixé sur la place du village. Une remise de décorations aura lieu pour 3 anciens combattants de Noailhac qui ont servi pendant la guerre d'Algérie.

-Vitreaux : l'inauguration de la restauration des vitreaux a eu lieu le 28 septembre à 17h.

-Éclairage public : le remplacement des lampes à sodium par des lampes à LED se poursuit dans le but de réaliser des économies d'énergie.

-Déjections canines : nous constatons une fois de plus l'incivilité des propriétaires de chiens.

Nous rappelons que des sacs à déjection canines sont à disposition gratuitement à côté de la salle de la vierge (devant les WC publics) Place Paul Granaud.

-Plusieurs habitants se plaignent des aboiements et du vagabondage de chiens. Nous demandons aux propriétaires de chiens d'être plus vigilants et respectueux du voisinage.